

Rapport de transparence salariale 2024

Renseignements sur l'employeur

Employeur :	Les Compagnies Loblaw Limitée
Adresse :	1 President's Choice Circle, Brampton (Ontario)
Année du rapport :	2024
Période :	Du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
Code SCIAN :	44-45 – Commerce de détail
Nombre d'employés :	1 000 ou plus

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter notre Rapport annuel sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance publié sur www.loblaw.ca/fr/responsibility.

Ce rapport est basé sur les données existantes sur les employés, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023



Salaire horaire

Écart salarial horaire médian¹

Hommes	1,00 \$
Femmes	0,97 \$
Personnes non binaires	0,86 \$
Préfère ne pas répondre	0,85 \$

Au sein de cette organisation, le salaire horaire moyen des femmes est 3 % moins élevé que le salaire horaire moyen des hommes, et celui des personnes non binaires est 14 % moins élevé que celui des hommes. Pour chaque dollar de salaire horaire moyen gagné par les hommes, les femmes gagnent 0,97 \$ et les personnes non binaires 0,86 \$.

Écart salarial horaire médian²

Hommes	1,00 \$
Femmes	1,00 \$
Personnes non binaires	0,97 \$
Préfère ne pas répondre	0,98 \$

Au sein de cette organisation, le salaire horaire médian des femmes est 0 % inférieur au salaire horaire médian des hommes, et celui des personnes non binaires est 3 % inférieur à celui des hommes. Pour chaque dollar gagné par les hommes en salaire horaire médian, les femmes gagnent 1,00 \$ et les personnes non binaires gagnent 0,97 \$.

Notes explicatives

1. « L'écart de salaire horaire moyen » fait référence aux différences de salaire entre les groupes de genre calculées sur la base du salaire moyen. Le salaire horaire ne comprend pas les primes et les heures supplémentaires.
2. « L'écart de salaire horaire médian » fait référence aux différences de salaire entre les groupes de femmes et d'hommes, calculées sur la base de la fourchette moyenne des salaires pour chaque groupe. Le salaire horaire ne comprend pas les primes et les heures supplémentaires.



Rémunération des heures supplémentaires

Rémunération moyenne des heures supplémentaires³

Hommes	1,00 \$
Femmes	0,79 \$
Personnes non binaires	0,76 \$
Préfère ne pas répondre	0,79 \$

Au sein de cette organisation, la rémunération moyenne des heures supplémentaires des femmes est 21 % moins élevée que la rémunération moyenne des heures supplémentaires des hommes, et celle des personnes non binaires est 24 % moins élevée que celle des hommes. Pour chaque dollar de rémunération moyenne des heures supplémentaires gagné par les hommes, les femmes gagnent 0,79 \$ et les personnes non binaires 0,76 \$.

Rémunération médiane des heures supplémentaires⁴

Hommes	1,00 \$
Femmes	1,11 \$
Personnes non binaires	1,12 \$
Préfère ne pas répondre	0,95 \$

Au sein de cette organisation, la rémunération médiane des heures supplémentaires des femmes est 11 % moins élevée que la rémunération médiane des heures supplémentaires des hommes, et celle des personnes non binaires est 12 % moins élevée que celle des hommes. Pour chaque dollar de rémunération médiane des heures supplémentaires gagné par les hommes, les femmes gagnent 1,11 \$ et les personnes non binaires 1,12 \$.

Nombre moyen d'heures supplémentaires payées⁵

Différence par rapport au groupe de référence (hommes)

Femmes	-5
Personnes non binaires	-3
Préfère ne pas répondre/Ne sait pas	-2

Dans cette organisation, le nombre moyen d'heures supplémentaires travaillées par les femmes était inférieur de 5 à celui des hommes et le nombre moyen d'heures supplémentaires travaillées par des personnes non binaires était inférieur de 3 à celui des hommes.

Nombre médian d'heures supplémentaires payées⁶

Différence par rapport au groupe de référence (hommes)

Femmes	1
Personnes non binaires	3
Préfère ne pas répondre/Ne sait pas	1

Dans cette organisation, le nombre médian d'heures supplémentaires travaillées par les femmes était supérieur de 1 à celui des hommes et le nombre médian d'heures supplémentaires travaillées par des personnes non binaires était supérieur de 3 à celui des hommes.

Notes explicatives

- Le terme « rémunération moyenne des heures supplémentaires » désigne la rémunération moyenne des heures supplémentaires pour chaque groupe.
- Le terme « rémunération médiane des heures supplémentaires » désigne le point médian de la rémunération des heures supplémentaires pour chaque groupe.
- Le terme « nombre moyen d'heures supplémentaires payées » désigne le nombre moyen d'heures supplémentaires travaillées pour chaque groupe.

Pourcentage d'employés de chaque catégorie de sexe recevant une rémunération pour heures supplémentaires

Hommes	71 %
Femmes	73 %
Personnes non binaires	71 %
Préfère ne pas répondre	61 %



Prime

Prime moyenne⁷

Hommes	1,00 \$
Femmes	0,88 \$

Au sein de cette organisation, les primes moyennes des femmes sont 12 % inférieures à celles des hommes. Pour chaque dollar de prime moyenne gagné par les hommes, les femmes gagnent 0,88 \$. *

Prime médiane⁸

Hommes	1,00 \$
Femmes	0,93 \$

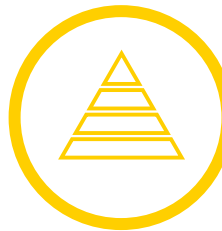
Au sein de cette organisation, les primes médianes des femmes sont 7 % inférieures à celles des hommes. Pour chaque dollar de prime médiane gagné par les hommes, les femmes gagnent 0,93 \$. *

Pourcentage d'employés de chaque catégorie de sexe recevant une prime

12 %	Hommes
10 %	Femmes

Notes explicatives

- Le terme « prime moyenne » désigne la prime moyenne versée pour chaque groupe.
- Le terme « prime médiane » désigne le point médian de la prime versée pour chaque groupe.



Pourcentage de chaque sexe par quartile de rémunérations

Quartile de rémunération horaire supérieur (salaire le plus élevé) †



Quartile de rémunération moyen supérieur



Quartile de rémunération moyen inférieur



Quartile de rémunération horaire inférieur (salaire le plus bas)



Hommes
Femmes
Personnes non binaires
Préfère ne pas répondre/Ne sait pas

Au sein de cette organisation, les femmes occupent 47 % des emplois les mieux rémunérés et 52 % des emplois les moins bien rémunérés. Les personnes non binaires occupent 1 % des emplois les moins bien rémunérés.

† Ce quartile de rémunération a été réduit pour supprimer les catégories de sexe comprenant moins de dix (10) employés.

Contraintes de données

Salaire horaire : La plupart des employés sont rémunérés dans le cadre de conventions collectives d'un syndicat local ou de barèmes salariaux qui déterminent les salaires et les augmentations en fonction des heures travaillées ou de l'ancienneté. Les écarts de salaire sont en grande partie dus à des différences dans le nombre total d'heures travaillées ou dans l'ancienneté.

Rémunération des heures supplémentaires : Les heures supplémentaires sont facultatives et rémunérées conformément aux exigences législatives ou aux dispositions des conventions collectives du syndicat local applicables.

Primes : En outre, un petit nombre de personnes peuvent bénéficier du programme incitatif de l'entreprise, tandis que les autres primes versées sont généralement liées à des affectations de travail volontaires ou à des dispositions des conventions collectives du syndicat local.

Collecte des données : Bien que nos données actuelles relatives à l'identité de genre soient limitées, nous recueillons activement davantage d'informations par le biais de campagnes d'auto-identification en cours. Nous restons déterminés à utiliser ces données pour renforcer notre culture inclusive et veiller à ce que tous les employés se sentent soutenus et représentés.

Notes explicatives

9. Le terme « quartile de rémunération » désigne le pourcentage de chaque sexe au sein de quatre groupes de taille égale sur la base de leur rémunération horaire.

* Conformément à la Loi sur la transparence salariale et aux règlements de création de rapports visant à protéger l'anonymat et la vie privée des personnes interrogées, une ou plusieurs catégories de sexe ont été exclues en raison d'un nombre insuffisant pour satisfaire aux exigences de divulgation.